

Droits d'auteur pour projets artistiques, quels droits?

Par **ZinBab**, le **15/08/2013** à **19:48**

Bonjour à tous,

Je voudrais juste savoir si quelqu'un pouvait me renseigner concernant les droits d'auteur sur une oeuvre artistique, je suis musicienne et nous avons créé de toute pièce avec deux autres personnes un spectacle multi disciplinaire (musique, danse, théâtre...) que nous avons tourné pendant une année dans quelques théâtres et salles de spectacles.

Ses deux personnes ont pris la décision contre mon gré de réutiliser ce spectacle avec notre nom de groupe en me remplaçant par une autre personne, et je voulais savoir si je pouvais me défendre de quelque chose sans non plus rentrer dans une trop longue procédure, mais avoir une rémunération des prochains spectacles tournés ?

Merci pour votre aide!

Par **Potti**, le **16/08/2013** à **09:11**

Salut,

S'applique, le droit de la propriété intellectuelle.

J'imagine que si tu tentes une action en justice, tu devras te prévaloir d'un préjudice. Dans le sens qu'en action civile généralement c'est l'auteur de l'action qui est à l'origine des preuves, comme on dit, la preuve incombe au demandeur, donc ce sera à toi de fournir les preuves adéquates et concrètes même par témoignage, si tu le peux, afin d'attester que tu es à l'origine de ce projet, ou à défaut de l'être entièrement, au moins en partie.

La preuve par tous moyens est généralement possible, donc si tu possèdes des écrits comportant ton nom c'est un atout, des messages, e-mails, tout est recevable du moment que tu ne les as pas acquises frauduleusement. quoi qu'il en soit je te conseille d'aller dans une maison du droit, qui t'informera sur tous tes droits etc., je ne sais pas si tu es sur Paris, mais il y en a généralement dans chaque ville, au moins dans les plus grandes. De toute façon, afin que tu puisses ester en justice il te faudra respecter une procédure, en commençant déjà par une lettre A/R au fautif en lui énonçant de quoi il est question. Il peut arriver que s'il voit que tu fais toutes les procédures pour l'instance, ils te proposent un arrangement, même si j'imagine que tu ne te vois pas rejoindre un groupe qui t'a trahi, mais cela est une autre histoire.

bon courage à toi, j'espère t'avoir renseigné au mieux de mon possible.

Par **ZinBab**, le **16/08/2013** à **11:58**

Merci beaucoup pour toutes tes informations, je possède tous les documents nécessaires comportant mon nom et prouvant ma participation à la création du projet, mais j'avoue que l'idée d'une action en justice me décourage un peu... je prends note de tous tes conseils pour réfléchir.

merci et bonne continuation !